

NOTE EXPLICATIVE

OBJET : Décret concernant la nomination de quatre membres du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec

Au sein du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, quatre postes sont à pourvoir. Conformément à l'article 7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, le comité de gouvernance a établi le profil de compétence souhaité des candidats pour combler les postes d'administrateurs au sein du conseil de la Société.

Conformément à ce même article, le gouvernement nomme les membres du conseil, après consultation des organismes désignés par celui-ci et qui sont représentatifs de l'un ou l'autre des milieux des affaires, des assurances, du droit, de la santé, de la sécurité routière, des victimes de la route et des usagers de la route.

Il est prévu que les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau et que leur mandat est, pour sa durée non écoulée, poursuivi aux mêmes conditions jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Le 30 mai 2012, M^e Conrad Lord a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec à compter du 30 septembre 2012. Son mandat est expiré et il y a lieu de le renouveler.

Le 18 décembre 2013, M^{me} Brigitte Corbeil a été nommée de nouveau membre du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec. Son mandat est expiré et il y a lieu de le renouveler.

Madame Hélène Racine a été nommée de nouveau membre du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec le 30 mai 2012. Son mandat est expiré et il y a lieu de pourvoir à son remplacement par madame Claudia Di Iorio.

Monsieur Alain Albert a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec le 30 mai 2012. Son mandat est expiré et il y a lieu de pourvoir à son remplacement par monsieur Michel R. Saint-Pierre.

Les membres du conseil sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans. Le décret numéro 610-2006 du 28 juin 2006 concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de certaines sociétés d'État, modifié par le décret numéro 962-2006 du 25 octobre 2006 et par le décret numéro 763-2007 du 12 septembre 2007, s'applique aux personnes nommées.

RECOMMANDATION MINISTÉRIELLE :

EN CONSÉQUENCE, je recommande au Conseil des ministres de prendre le projet de décret ci-joint concernant les nominations de M^e Conrad Lord, M^{me} Brigitte Corbeil, M^{me} Claudia Di Iorio et M. Michel R. Saint-Pierre à titre de membres du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le ministre des Transports, de la
mobilité durable et de l'Électrification des
transports

LAURENT LESSARD